



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2018-2019

FC/PR

P.V. CEB 09

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 11 mars 2019

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal de la réunion jointe du 1^{er} février 2019 et de la réunion du 25 février 2019
2. Désignation d'un(e) rapporteur(e) pour les comptes de la Cour des comptes et du Médiateur
3. Désignation de réviseurs d'entreprises pour la révision des comptes de la Cour des comptes, du Médiateur et du Centre pour l'égalité de traitement
4. Echange de vues avec une délégation du "Rechnungsprüfungsausschuss" du Bundestag du 18 mars 2019
5. Courriers de la Chambre des Députés suite à des transferts budgétaires ou à des rapports spéciaux
- Examen des courriers restés sans réponse
6. Rapports spéciaux de la Cour des comptes présentés récemment
- Suites à accorder aux rapports
7. Transferts budgétaires (liste 3/2018)
8. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. André Bauler, M. Eugène Berger, Mme Djuna Bernard, M. Alex Bodry, M. Sven Clement, M. Mars Di Bartolomeo, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, Mme Octavie Modert, M. Gilles Roth, M. Roberto Traversini, M. Claude Wiseler

Mme Francine Cocard, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Frank Colabianchi, M. Jean-Marie Halsdorf
M. David Wagner, observateur délégué

*

Présidence : Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal de la réunion jointe du 1^{er} février 2019 et de la réunion du 25 février 2019

Les projets de procès-verbal ont été approuvés sans modification.

2. Désignation d'un(e) rapporteur(e) pour les comptes de la Cour des comptes et du Médiateur

Mme la Présidente est désignée rapporteure pour les comptes de la Cour des comptes et du Médiateur.

3. Désignation de réviseurs d'entreprises pour la révision des comptes de la Cour des comptes, du Médiateur et du Centre pour l'égalité de traitement

Trois nouveaux tableaux sont distribués. Une rubrique comporte les tarifs horaires calculés sur base du total de l'offre ttc divisé par le nombre d'heures. Deux réviseurs n'ont pas indiqué le nombre d'heures pour leur offre, mais juste un montant total.

La commission est d'accord avec Mme la Présidente qui estime que seules les premières offres déposées sont à prendre en considération.

M. Haagen ne participe pas au vote pour des raisons de déontologie.

La commission, après discussion, décide de proposer au Bureau de la Chambre de choisir les réviseurs ayant déposé les offres les plus avantageuses économiquement.

M. Clement (Piraten) propose que soit élaboré un tableau récoltant les mêmes données pour tous les candidats, ce qui permettrait d'évaluer plus facilement les offres.

4. Echange de vues avec une délégation du "Rechnungsprüfungsausschuss" du Bundestag du 18 mars 2019

Le 18 mars prochain, à partir de 14.30 heures, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire recevra en visite des membres du Rechnungsprüfungsausschuss du Bundestag allemand.

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire a reçu une note expliquant le fonctionnement du Rechnungsprüfungsausschuss des Deutschen Bundestag (courrier électronique du 28 février 2019).

Les députés allemands ont d'ores et déjà déclaré leur intérêt de pouvoir discuter sur la collaboration des commissions de contrôle et la Cour des comptes / Bundesrechnungshof.

Les questions sur le champ de contrôle de la Cour des comptes européenne, notamment dans le contexte du système de surveillance des banques et de résolution de leurs défaillances mis en place au niveau de l'Union européenne (l'union bancaire), tout comme l'avenir de l'ESM, pourraient utilement être abordées lors des entrevues que les députés allemands auront avec les représentants des institutions respectives.

Après discussion, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire se propose d'aborder les sujets suivants :

- 1) L'organisation du contrôle de la Banque centrale allemande par le Bundesrechnungshof et notamment le rôle du Rechnungsprüfungsausschuss.
- 2) Les limites du champ de contrôle du Bundesrechnungshof, notamment au vu de l'organisation de la République fédérale allemande en Bundesländer.
Comment est organisé le contrôle des dépenses des communes?
- 3) Est-ce que le Rechnungsprüfungsausschuss a le droit de contrôler l'économicité d'une dépense et si elle a un sens?

5. Courriers de la Chambre des Députés suite à des transferts budgétaires ou à des rapports spéciaux - Examen des courriers restés sans réponse

La commission décide d'envoyer des rappels / demandes de précisions concernant les courriers suivants :

Ministère des Finances : Contrôle du parc automobile de l'Etat (rapport spécial de la Cour des comptes) : La commission constate que le Gouvernement n'a pas encore informé la Chambre des Députés des suites qu'il entend donner aux demandes de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire formulées dans son courrier initial datant du 20 février 2012.

La Commission parlementaire, suite au rapport spécial de la Cour des comptes portant sur le contrôle du parc automobile de l'Etat, avait suggéré au Gouvernement

- de charger un expert de l'élaboration d'une étude ayant pour objectif l'amélioration de la gestion du parc automobile de l'Etat;
- d'instaurer des critères écologiques à respecter à l'achat des véhicules du parc automobile;
- de revoir les règles d'attribution et d'utilisation des véhicules appartenant au parc automobile de l'Etat;
- de mettre en place un contrôle du respect de ces règles.

Les membres de la commission parlementaire ont, à plusieurs reprises, souhaité savoir dans quelle mesure ces demandes sont prises en compte par les groupes transversaux dont il est question dans la réponse ministérielle du 17 février 2016. Dans ce courrier, M. le Ministre des Finances avait notamment informé la Chambre des Députés que des groupes transversaux couvrant plusieurs départements auraient été constitués, avec mission d'examiner les procédures et d'identifier les possibilités d'économies et/ou d'optimisation transversale à l'intérieur des différents ministères.

Les députés de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire avaient aussi demandé à être tenus au courant de la progression des travaux et des conclusions desdits groupes.

Vu que depuis trois ans, aucune information n'est parvenue à la Chambre des Députés, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire demande où en est le dossier et rappelle qu'elle avait demandé à être tenue au courant de la progression des travaux et des conclusions desdits groupes.

Commission de la Fonction publique de la Chambre des Députés

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire note qu'elle n'a pas encore reçu de réponse à une demande d'avis adressée à l'ancienne Commission de la Fonction publique et de la Réforme administrative en 2017.

Dans le contexte de courriers adressés au Gouvernement pour demander des précisions sur certains transferts de crédits budgétaires, un des transferts a concerné le Ministère de la Défense. Le crédit inscrit à l'article 01.6.11.130 (Indemnités pour services extraordinaires) a été majoré de 56.000 euros. Le Ministère a expliqué que les crédits étaient nécessaires pour *financer la dépense relative à l'allocation d'une prime de vol aux quatre pilotes de l'Armée luxembourgeoise détachés en Belgique. Le projet de loi 5785 visait, certes, à instaurer cette prime au profit du personnel navigant. Suite à une opposition formelle du Conseil d'Etat, le texte a cependant été voté sans la disposition concernant la prime. En attendant l'intégration de la prime de vol dans la législation et dans l'optique de «remédier temporairement» à la situation, le Conseil de Gouvernement a décidé le 7 octobre 2016 d'accorder une indemnité spéciale mensuelle au personnel navigant de l'Armée luxembourgeoise. La décision fut prise sur base de l'article 23 de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat.*

Par courrier du 5 octobre 2017, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire avait sollicité l'avis de l'ancienne Commission de la Fonction publique et de la Réforme administrative quant à cette démarche. La commission décide de réitérer sa demande d'avis de la Commission de la Fonction publique.

6. Rapports spéciaux de la Cour des comptes présentés récemment - Suites à accorder aux rapports

Rapport spécial de la Cour des comptes sur la réalisation de logements sociaux

La commission décide d'inviter Mme la Ministre du Logement à une entrevue.

Rapport spécial de la Cour des comptes sur le financement de l'enseignement musical

Après discussion, la commission décide de ne pas inviter les ministres de l'Intérieur et de la Culture anciennement compétents en matière d'enseignement musical, mais d'inviter à une entrevue le Ministre de l'Education nationale. Cette entrevue est prévue pour le 17 juin 2019.

La commission note que dans le projet de loi 7450 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2019, le commissariat à l'enseignement musical figure parmi les lignes budgétaires du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, alors que l'article 2 de la loi du 28 avril 1998 portant a) harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal; b) modification de l'article 5 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail; c) modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat stipule que « L'enseignement musical est organisé par les communes sous réserve de la tutelle à exercer par le Ministre de la Culture pour les aspects pédagogique et culturel et par le Ministre de l'Intérieur pour les aspects administratif et financier (...) »

L'article 76 de la Constitution prévoit que «Le Grand-Duc règle l'organisation de son Gouvernement, lequel est composé de trois membres au moins.

«Dans l'exercice du pouvoir lui attribué par les articles 36 et 37, alinéa 4 de la Constitution, le Grand-Duc peut, dans les cas qu'il détermine, charger les membres de son Gouvernement de prendre des mesures d'exécution.». Dans ce contexte, l'arrêté royal grand-ducal du 9 juillet 1857 portant organisation du gouvernement grand-ducal, tel qu'il a été modifié par la suite, est également régulièrement cité pour souligner que le Grand-Duc peut modifier l'organisation du Gouvernement sur base de l'article 76 de la Constitution qui prime les lois.

En matière d'enseignement musical, cela signifie que les compétences résident dorénavant auprès du Ministre de l'Education nationale.

7. Transferts budgétaires (liste 3/2018)

Sur base d'un tableau, la commission décide de demander des précisions et informations complémentaires concernant les transferts suivants :

Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs

Article sous-estimé : 49.2.74.000 («Acquisition de véhicules automoteurs »)

Montant du transfert : 11.000 euros

Motif : « Après l'acquisition de deux VW caddy pour un montant de 49.000 €, ainsi que d'une voiture électrique acquise à travers la soumission centralisée au prix de 28.000 €, le solde de l'article est de 14.800 €. Le service de météorologie a régulièrement besoin d'une fourgonnette traction 4x4 pour rejoindre les stations météorologiques qui se trouvent dans des champs ainsi que dans des prairies afin de les inspecter et de les entretenir. Bien que les stations fonctionnent de façon autonome en matière de collecte de données, l'entretien et l'inspection s'imposent régulièrement afin de garantir la qualité des données ainsi que de réduire et éviter des défaillances. (...) Actuellement, chaque station du réseau est visitée environ une fois par mois par le service de la météorologie de l'ASTA. Néanmoins, nous constatons que la qualité des données peut être améliorée ainsi que la durée des pannes réduite si le service de la météorologie disposera d'une voiture lui étant réservée à titre exclusif. Les deux VW Caddy déjà acquises en 2018 constituent des véhicules de remplacement pour les circonscriptions. »

La commission souhaite obtenir des informations complémentaires, notamment par rapport à la somme du transfert.

Ministère de l'Economie

Article sous-estimé : 05.0.12.327 (« Frais de remplacement en cas de conflit d'intérêt du Médiateur de la consommation »)

Montant du transfert : 6.200 euros

Motif : Le crédit inscrit à l'article est insuffisant et doit être majoré d'un montant de 6.200 € pour l'intervention de deux médiateurs dans le cadre du « Memorandum of Understanding ». Les membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire souhaiteraient **avoir des informations complémentaires** concernant cette dépense, notamment les circonstances expliquant le dépassement du crédit initialement prévu. La Commission parlementaire rappelle que, conformément à l'article 18(5) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, les raisons justifiant les transferts de crédits doivent être indiquées.

Ministère de l'Economie

Article sous-estimé : 05.0.12.230 (« Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social : dépenses diverses »)

Montant du transfert : 10.000 euros

Motif : Le crédit inscrit à l'article est insuffisant et doit être majoré de 10.000 euros pour l'approvisionnement en boissons des salles de réunions et le remboursement des repas offerts par le Ministre de l'Economie et des conférences non prévues.

La commission souhaite obtenir des informations complémentaires sur ce transfert et rappelle qu'en l'absence d'une dotation suffisante, des dépenses ne peuvent être engagées.

Ministère des Affaires étrangères et européennes - Direction de l'Immigration

Article sous-estimé : 01.4.12.012 (« Frais de route et de séjour, frais de déménagement »)

Montant du transfert : 40.000 euros

Motif : le crédit est insuffisant et doit être majoré afin de pouvoir supporter les frais de déplacement à l'étranger des agents de la Direction de l'immigration, dont notamment les missions de longue durée et réunions EASO.

La commission souhaite obtenir des informations complémentaires sur ce transfert.

Ministère de la Justice

Article sous-estimé : 07.2.12.050 (« Etablissements pénitentiaires : Centre pénitentiaires de Luxembourg : achat de biens et de services postaux et de télécommunications »)

Montant du transfert : 31.570 euros

Motif : le crédit doit être majoré pour pouvoir payer la facture 12/2018 de l'entreprise TELIO.

La commission souhaite obtenir des informations complémentaires sur ce transfert

Ministère de la Justice

Article sous-estimé : 07.2.12.052 (« Etablissements pénitentiaires : Secrétariat général : achat de biens et de services postaux et de télécommunications »)

Montant du transfert : 4.500 euros

Motif : le crédit doit être majoré pour que l'administration pénitentiaire puisse recourir au service postal formule BUSINESS pendant l'exercice budgétaire 2019.

La commission souhaite obtenir des informations complémentaires sur ce transfert.

Ministère du Logement

Article sous-estimé : 15.0.12.260 (« Frais d'exploitation et frais administratifs ; dépenses diverses »)

Montant du transfert : 140.000 euros

Motif : l'insuffisance de crédit s'explique par le nombre accru d'envois postaux de la part du Service des aides au logement suite à une augmentation des attributions dudit Service, mais aussi par la nécessité de réimprimer un set de brochures d'information adressées au grand public, afin de répondre à la demande des différents points de distribution.

La commission souhaite obtenir des informations complémentaires sur ce transfert.

Ministère du Logement

Article sous-estimé : 15.0.12.260 (« Frais d'exploitation et frais administratifs ; dépenses diverses »)

Montant du transfert : 20.000 euros

Motif : l'insuffisance de crédit s'explique par le nombre accru d'envois postaux de la part du Service des aides au logement suite à une augmentation des attributions dudit Service.

La commission souhaite obtenir des informations complémentaires sur ce transfert.

Ministère de la Santé

Article sous-estimé : 14.0.12.012 («Frais de route et de séjour à l'étranger»)

Montant du transfert : 23.000 euros

Motif : frais de route et de séjour à l'étranger plus élevés pour l'année 2018 par rapport à la dotation budgétaire.

La commission souhaite obtenir des informations complémentaires sur ce transfert et rappelle qu'en l'absence d'une dotation suffisante, des dépenses ne peuvent être engagées.

Ministère de la Santé

Article sous-estimé : 14.0.11.130 («Indemnités pour services extraordinaires »)

Montant du transfert : 10.500 euros

Motif : les dépenses pour primes d'astreinte et jetons de présence étaient supérieures aux prévisions.

La commission souhaite obtenir des informations complémentaires sur ce transfert et rappelle qu'en l'absence d'une dotation suffisante, des dépenses ne peuvent être engagées.

Ministère de la Sécurité intérieure

Article sous-estimé : 06.1.12.260 (« Frais d'exploitation et frais administratifs »)

Montant du transfert : 230.000 euros

Motif : alimenter les stocks en matériel vestimentaire. La Police grand-ducale est tenue de disposer d'un certain stock afin de pouvoir assurer les premières mises des nouveaux policiers ainsi que des nouveaux membres de l'Unité spéciale. Le recrutement des stagiaires a quasiment doublé depuis 2014 et les stocks du service technique se sont progressivement épuisés.

La commission souhaite obtenir des informations complémentaires sur ce transfert et rappelle qu'en l'absence d'une dotation suffisante, des dépenses ne peuvent être engagées.

Ministère de la Sécurité intérieure

Article sous-estimé : 06.1.12.190 (« Frais de stage à l'étranger et frais administratifs »)

Montant du transfert : 30.000 euros

Motif : les crédits ne suffisent plus à garantir les formations, stages à l'étranger ainsi que les cours spécifiques à l'Ecole de Police jusqu'à la fin de l'année.

La commission souhaite obtenir des informations complémentaires sur ce transfert et rappelle qu'en l'absence d'une dotation suffisante, des dépenses ne peuvent être engagées.

Ministère de l'Economie, Ministre du Tourisme :

Article sous-estimé : 05.0.41.007

Montant du transfert : 100.000 euros

Motif : Le GIE « Luxembourg Convention Bureau » a été créé en date du 29 novembre 2018 et que le crédit peut être transféré aux fins d'engagement et de liquidation de la participation de l'Etat.

La commission souhaite obtenir des informations complémentaires sur ce transfert et rappelle qu'en l'absence d'une dotation suffisante, des dépenses ne peuvent être engagées.

8. Divers

La prochaine réunion de la commission est prévue pour le 18 mars à 14.30 heures. Les députés y recevront plusieurs membres du « Rechnungsprüfungsausschuss » du Bundestag allemand.

Luxembourg, le 21 mars 2019

La Secrétaire-administrateur,
Francine Cocard

La Présidente de la Commission du Contrôle de
l'exécution budgétaire,
Diane Adehm